



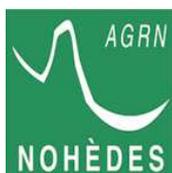
Site Natura 2000 FR 9112026

« Madres-Coronat »

Cahier des charges

« Gestion des **formations herbeuses à Nardus**,
riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes »

Octobre 2008



Association Gestionnaire de la Réserve Naturelle de Nohèdes
Maison de la réserve – 66500 NOHEDES – 04 68 05 22 42



SOMMAIRE

Objectif général de l'action	3
Fiche habitat « Formations herbeuses à Nardus »	4
Fiches « Mesures de gestion »	6
Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.....	7
Création ou rétablissement de clairières ou de landes.....	8
Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	9
Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	10

Objectif général de l'action

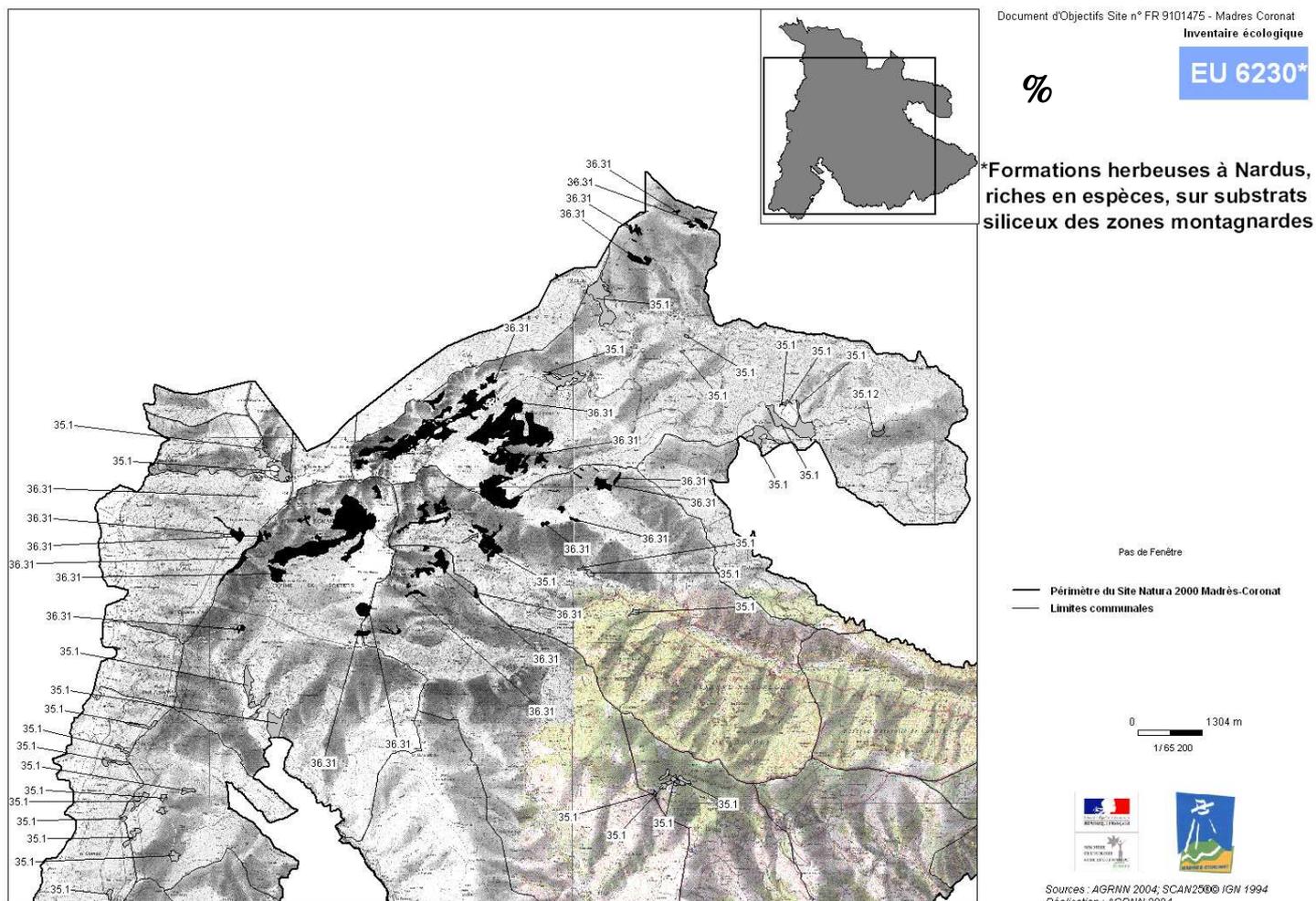
Les formations herbeuses à Nardus constituent un habitat d'intérêt communautaire figurant à l'annexe I de la Directive Habitat Faune-Flore.

Dans le contexte du massif pyrénéen, leur préservation nécessite la mise en place de mesures de gestion relative :

- A la **restauration** des formations herbeuses à Nardus
- A l'**entretien** des formations herbeuses à Nardus

Des mesures sont présentées dans le présent cahier des charges sous forme de fiches « Mesures de gestion ». Elles sont éligibles à un financement à l'intérieur du site Natura 2000 du Madres-Coronat, plus précisément dans la zone cartographiée par l'AGRNN et le SUAMME (anciennement SIME) entre 1998 et 2004 (cf. carte ci-dessous).

Cette carte n'étant pas exhaustive, des modifications pourront survenir par la suite.



Fiche habitat « Formations herbeuses à Nardus »

Formations herbeuses à Nardus <i>riches en espèces</i> <i>sur substrats siliceux des zones montagnardes</i>		
CODE NATURA 2000 6230*	CODE CORINNE BIOTOPE 35.1, 35.12, 36.311, 36.312, 36.313	
DESCRIPTION DE L'HABITAT		
Alliance : Caractéristiques stationnelles : Physionomie, structures :	Nardion strictae, Violion caninae Pelouses herbacées rases, fermées et denses à recouvrement très important, d'aspect souvent uniforme. - Présent de 1000 à 2300 m - Modelés topographiques très divers (replats, dépressions, mamelons et versants...) - Substrats acides ou calcaires - Stations fraîches ou plus sèches	
Espèces indicatrices :	Nardion strictae : Alchémille en éventail <i>Alchemilla flabellata</i> Benoîte des montagnes <i>Geum montanum</i> Endressie des Pyrénées <i>Endressia pyrenaica</i> Fléole des Alpes <i>Phleum alpinum</i> Liondent des Pyrénées <i>Leontodon pyrenaicus</i> Nard raide <i>Nardus stricta</i> Plantain des Alpes <i>Plantago alpina</i> Polygala à feuilles de Serpolet <i>Polygala serpyllifolia</i> Sélin des Pyrénées <i>Selinum pyrenaicum</i> Trèfle des Alpes <i>Trifolium alpinum</i> Vulpin des Alpes (= A. gerardii) <i>Alopecurus alpinus</i> Violion caninae : Genêt sagitté <i>Genista sagittalis</i> Centaurée noire <i>Centaurea nigra</i> Agrostis capillaire <i>Agrostis capillaris</i> Danthionie retombante <i>Danthonia decumbens</i> Fétuque rouge <i>Festuca gr. Rubra</i> Chiendent odorant <i>Anthoxanthum odoratum</i> Laïche précoce <i>Carex caryophyllea</i> Lotier corniculé <i>Lotus corniculatus</i> Violette des chiens <i>Viola canina</i> Scabieuse colombaire <i>Scabiosa columbaria</i> Œillet brillant <i>Dianthus deltoide</i>	
Dynamique de l'habitat :	Pelouses de versant : pelouses stables en apparence et particulièrement sensibles aux diminutions d'humidité du sol. - L'assèchement favorise les pelouses denses à Fétuque gispet. Pelouses de faible pente, dépressions et replats : - Dynamique liée ici à la variation de la nappe et dépendante de l'exposition et du micro-relief ainsi que de l'intensité du pâturage ; - Evolution progressive vers les fruticées subalpines à Rhododendron ferrugineux (exposition Nord) et à Raisin-d'ours commun (exposition sud) sur micro-reliefs convexes (éloignement de la nappe) ; - Evolution régressive possible avec retour à des formations de bas-marais à Laïches sur des micro-reliefs concaves (en particulier sous l'influence du piétinement du troupeau).	
Faciès rencontrés :	Pelouses montagnardes mésophiles subatlantiques sur schiste ou granite : - 35.1 : pelouses atlantiques à Nard raide et groupement apparentés - 35.12 : Pelouses à Agrostis - Festuca Nardaies humides du subalpin: - 36.312 : pelouse à Sélin des Pyrénées et Nard raide, des replats et des modelés concaves (autour des lacs et des marais, dépressions où s'accumulent la neige et les eaux de pluie à l'étage subalpin) - 36.313 : pelouse à Trèfle des Alpes et Vulpin des Alpes, liée à l'écoulement de l'eau de pente, assurant la transition entre les communautés de combe à neige et les pelouses siliceuses qu'elles ceinturent, du subalpin à l'alpin.	

Intérêt économique :	<p>Nardaies sèches du subalpin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 36.311 : • Pelouse à Alchémille en éventail et Nard raide (le Nard domine), des replats et des fonds de vallées en pente douce caractérisées par un pâturage très important et un cortège floristique très appauvri ; • Pelouse à Endressie des Pyrénées et Nard raide, des petites dépressions mésophiles établies sur substrat calcaire avec notamment la Gentiane des Pyrénées ; • Pelouse à Polygale à feuilles de serpolet et Nard raide, (étage montagnard supérieur) à tendance plus sèche et plus thermophile. <p>Valeur pastorale faible à moyenne (qui augmente avec la présence de la Fétuque rouge et surtout du Trèfle des Alpes).</p>
ETAT DE CONSERVATION	
<p>Sur le site du Madres-Coronat : Moyen à bon</p>	
VALEUR PATRIMONIALE DE L'HABITAT	
<p>Charte du PNR DOCOB du site Madres-Coronat 2005 : <i>Relativement pauvre du point de vue floristique.</i> Directive Habitat Faune-Flore</p>	<p>Responsabilité moyenne Annexe I</p>
MENACES IDENTIFIEES	
<ul style="list-style-type: none"> - L'abandon ou la diminution du pâturage : Risque de fermeture avec évolution vers les fruticées subalpines ; - Le surpâturage : risque de retour à des communautés très humides de bas-marais à Laîches ou à la dominance quasi absolue du Nard raide (appauvrissement de l'habitat, peu souhaité). 	
MESURES DE CONSERVATION	
Préconisations de gestion	<p>Etat(s) à privilégier : Habitat à préserver dans ses différents états</p> <p>Modes de gestion recommandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pâturage extensif ; - Eviter le brûlage dirigé.
Suivis scientifiques	<p>Poursuivre la cartographie</p>
BIBLIOGRAPHIE	
<ul style="list-style-type: none"> - Chevallier H., ONF, AGRNN, 2007 - Les habitats naturels sur le territoire du PNR des Pyrénées catalanes, Livret de terrain - Thomas J., 2003 - Inventaire des zones tourbeuses des Pyrénées-Orientales - Collectif, 2002 - Cahier d'habitats, Tome 4, Habitats agropastoraux - AGRNN, 2004 - Les tourbières du site Natura 2000 Madres-Coronat - AGRNN, 2005 - Document d'objectifs site Madres-Coronat - Atlas des habitats et des espèces - Volume 4, 88p. 	

Fiches « Mesures de gestion »

Le tableau suivant présente les actions pouvant être mises en place en faveur des Formations herbeuses à Nardus. Elles sont rattachées aux mesures figurant dans la Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 « La gestion contractuelle des sites Natura 2000 » en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement et sont conformes à l'arrêté préfectoral n°080116 définissant les conditions de financement des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000.

Actions	Code PDRH	Page
Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	A32301P	7
Création ou rétablissement de clairières ou de landes	F22701	8
Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	A32303R A32303P	9
Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	A32305R	10

Ces actions sont présentées dans les 6 fiches « Mesures de gestion » ci-après.

Elles devront être prises en compte dans les plans simples de gestion (forêts privées), les plans d'aménagement (forêts soumises) et les chartes forestières, ainsi que l'ensemble des préconisations de gestion du DOCOB.

La contractualisation de ces mesures devra, comme tout contrat Natura 2000, être accompagnée d'un **diagnostic environnemental** qui permettra d'adapter le présent cahier des charges aux parcelles concernées, en définissant précisément les périodes d'intervention, les charges de pâturage, etc... .

Deux devis viendront justifier le montant de l'aide demandée (le présent cahier des charges valant pour un devis lorsque les coûts y sont évalués). Dans tous les cas, les frais d'experts ne pourront excéder 12 % du montant de l'action concernée.

Les contrats seront conclus pour une durée de cinq ans.

Code PDRH A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	
Objectif	Favoriser la diversité de la flore et de la faune en maintenant des milieux naturels ouverts	
Habitats et espèces favorisées	- 6230 Formations herbeuses à Nardus - 6410 Prairies à Molinia	-
Conditions d'éligibilité	Cette mesure est complémentaire des actions d'entretien (A32303R, A32304R ou A32305R). Dans certains cas (peuplement inclus dans un massif supérieur à 4 Ha, espace envahi par des arbres de plus de 20 ans), cette mesure sera soumise à autorisation de défrichement (et donc à notice d'impact et évaluation d'incidence).	
Acteurs concernés	Communes, propriétaires privés, Etat...	

ENGAGEMENTS REMUNERES	Aide	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux (en vue de réduire le recouvrement de la strate arborée à moins de 10%) ❖ Dévitalisation par annellation ❖ Arasage des souches ❖ Enlèvement des grumes hors de la parcelle ❖ Sur les nardaies humides, utilisation d'engins légers, de chevaux de cables ❖ Débroussaillage d'ouverture, gyrobroyage, fauche en vue de réduire le recouvrement des ligneux bas à moins de 20 % et de maintenir la strate herbacée. ❖ Enlèvement obligatoire de la biomasse issue des travaux d'ouverture (sauf précision dans le diagnostic) ❖ Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits en cas de quantité importante (cf. diagnostic environnemental qui sera établi) ❖ Frais d'élimination de la biomasse ❖ Etudes et frais d'experts (élaboration du cahier des charges, marquage des arbres, suivi du chantier...) 	Sur devis	A partir du 15 juillet

ENGAGEMENTS NON-REMUNERES	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respecter le présent cahier des charges ❖ Tenir un cahier d'enregistrement des interventions ❖ Ne pas perturber ou dégrader les habitats ou espèces pouvant être associées aux pelouses à Nard (Grand tétras, tourbières) 	Toute l'année

MODALITES DE L'OPERATION	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) - Comparaison de l'état initial et post travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des travaux réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes
Critères d'évaluation	Restauration ou amélioration de l'état de conservation de la pelouse à Nard

Code PDRH F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	
Objectif	Contribuer au maintien des Pelouses à Nard	
Habitats et espèces favorisées	- 6230 Formations herbeuses à Nardus - 6410 Prairies à Molinia	-
Conditions d'éligibilité	Les espaces ouverts à maintenir ou à créer doivent avoir une superficie maximale de 1500 m ² et une surface minimale de 300m ² . Dans certains cas (peuplement inclus dans un massif supérieur à 4 Ha, espace envahi par des arbres de plus de 20 ans), cette mesure sera soumise à autorisation de défrichement (et donc à notice d'impact et évaluation d'incidence). Aucune intervention ne pourra être réalisée sur une nardaie sèche.	
Acteurs concernés	Communes, propriétaires privés, Etat...	

ENGAGEMENTS REMUNERES	Aide	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Coupe d'arbres, abattage de végétaux ligneux ❖ Enlèvement obligatoire et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr. Le procédé choisi devra être le moins perturbant possible pour les Formations herbeuses à Nardus. ❖ Dévitalisation par annellation ❖ Sur les nardaies humides, utilisation d'engins légers, de chevaux de cables ❖ Débroussaillage, fauche, broyage, en vue d'obtenir une structure équilibrée entre ligneux bas et herbacées (taux de recouvrement des ligneux bas inférieur à 20 %) ❖ Enlèvement obligatoire de la biomasse issue des travaux d'ouverture (sauf précision dans le diagnostic) ❖ Nettoyage du sol et brûlage des rémanents si besoin (cf. diagnostic environnemental qui sera établi) ❖ Frais d'élimination de la biomasse ❖ Frais d'expert (élaboration du cahier des charges, marquage des arbres, suivi du chantier) 	<p>Sur devis estimatif approuvé par le préfet de département</p> <p>Plafond : 5000€ HT par hectare travaillé</p>	<p>A partir du 15 juillet</p>

ENGAGEMENTS NON-REMUNERES	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respecter le présent cahier des charges ❖ Tenir un cahier d'enregistrement des interventions ❖ Ne pas utiliser de traitement chimique 	<p>Toute l'année</p>

MODALITES DE L'OPERATION	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation des travaux réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes
Critères d'évaluation	Restauration de la Pelouse à Nard ou amélioration de son état de conservation

Code PDRH A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	
A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	
Objectif	Favoriser la diversité de la flore et de la faune en maintenant des milieux naturels ouverts	
Habitats et espèces favorisées	- 6230 Formations herbeuses à Nardus - 6410 Prairies à Molinia	-
Conditions d'éligibilité	Cette action peut-être complémentaire des actions A32301P, A32305R et F22701 L'achat d'animaux n'est pas éligible. L'action A32303P ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R.	
Acteurs concernés	Communes, propriétaires privés, Etat...	

ENGAGEMENTS REMUNERES	Aide	Calendrier
A32303R : Gestion pastorale extensive à la parcelle <i>(La charge autorisée sera définie lors du diagnostic environnemental !)</i> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau ❖ Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau...) ❖ Fauche des refus ❖ Etude et frais d'expert (définition des dates de pâturage, de la charge pastorale, des lieux possibles pour installer des abreuvoirs...) A32303P : Pose d'équipements pastoraux <ul style="list-style-type: none"> ❖ Temps de travail pour l'installation des équipements ❖ Equipements pastoraux : clôtures, abreuvoirs, portails, barrières ... 	Sur devis	Arrivée du troupeau après le début de la floraison : <ul style="list-style-type: none"> - A partir du 15 juillet pour les Pelouses montagnardes, - A partir du mois d'août pour les Pelouses subalpines

ENGAGEMENTS NON-REMUNERES	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respecter le présent cahier des charges ❖ Tenir un cahier d'enregistrement des interventions ❖ Tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales : <ul style="list-style-type: none"> - Période de pâturage - Race utilisée et nombre d'animaux - Lieux et date de déplacement des animaux - Suivi sanitaire - Complément alimentaire apporté (date, quantité) - Nature et date des interventions sur les équipements pastoraux ❖ Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie 	Toute l'année

MODALITES DE L'OPERATION	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Existence et tenue du cahier de pâturage - Réalisation effective par comparaison du cahier des charges et des travaux réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes
Critères d'évaluation	Maintien ou amélioration de l'état de conservation de la Pelouse à Nard

Code PDRH A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	
Objectif	Favoriser la diversité de la flore et de la faune en limitant ou contrôlant la croissance de certaines tâches arbustives	
Habitats et espèces favorisées	- 6230 Formations herbeuses à Nardus - 6410 Prairies à Molinia	
Conditions d'éligibilité	Cette action peut être complémentaire de l'action d'ouverture des milieux A32301P.	
Acteurs concernés	Communes, propriétaires privés, Etat...	

ENGAGEMENTS REMUNERES	Aide	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tronçonnage et bûcheronnage léger ❖ Arasage des souches et enlèvement des grumes hors de la parcelle ❖ Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux ❖ Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe : une fois par an, pour un taux de recouvrement des ligneux et semi-ligneux inférieur ou égal à 20 % ❖ Nettoyage du sol et exportation des produits (éventuellement après broyage au sol) ❖ Etudes et frais d'experts 	Sur devis	Après le 15 juillet

ENGAGEMENTS NON-REMUNERES	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Respecter le présent cahier des charges ❖ Respecter les périodes d'autorisation des travaux ❖ Tenir un cahier d'enregistrement des interventions 	Toute l'année

MODALITES DE L'OPERATION	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Réalisation effective par comparaison du cahier des charges et des travaux réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalentes
Critères d'évaluation	Maintien ou amélioration de l'état de conservation de la Pelouse à Nard